



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prise en charge

Question écrite n° 131117

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le souhait de bon nombre de nos concitoyens de voir les médecines complémentaires mieux prises en compte. L'homéopathie, la phytothérapie, l'ostéopathie ou l'acupuncture sont des traitements auxquels les Français ont souvent recours, qui permettent pour des pathologies légères de traiter le patient efficacement. En effet, les traitements fondés sur la médecine académique peuvent être utilement et efficacement complétés par des méthodes de médecines dites "alternatives". Aussi, il lui demande de préciser les mesures pouvant être envisagées par le Gouvernement pour mieux prendre en charge les médecines alternatives dans le cadre de l'évolution de notre système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131117

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2527

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)